

Image not found or type unknown



Paielements des charges locatives

Par **aurely98**, le **29/03/2010** à **11:09**

Bonjour, rnje loue un appartement, dont le loyer est 720 euros charges comprises (30 euros de charges). Aujourd'hui le propriétaire me donne une facture concernant les charges, de 600 euros et donne comme justificatifs des factures datant d'avant mon entrée dans le logement. est-ce normal, dois-je payer une régularisation des charges? merci pour votre aide, une réponse la plus complète possible est la bienvenue!